Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, a confié à Christian SAOUT, secrétaire général délégué du **Collectif interassociatif sur la santé** , une mission sur l'
accompagnement des patients
.

Le projet de loi relatif à la santé prévoit, en son article 22, d'expérimenter des dispositifs d'accompagnement, dans le but de renforcer l'autonomie et la capacité de décision des personnes malades. Il s'agit de leur offrir des services susceptibles d'accroître leur capacité à s'orienter dans le système de soins, en développant l'information et l'apprentissage du patient.

Christian SAOUT devra définir un cadrage des actions à promouvoir et des critères d'évaluation et de sélection pour les appels à projets. Il proposera un dispositif de suivi et d'évaluation de l'expérimentation en vue de son éventuelle généralisation. Il remettra ses premières conclusions à la fin du premier trimestre 2015.

Marisol TOURAINE réaffirme à cette occasion sa volonté de renforcer les droits des patients et de promouvoir un nouvel élan de la démocratie sanitaire dans notre pays.